



Avenant N°1 Marché 230005

Requalification du boulevard de Bellevue à Chambéry VRD, ouvrages de soutènements et revêtements

GRAND CHAMBERY

DIRECTION INGENIERIE, BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

Le groupement d'entreprises SAS Guintoli / SAS Siorat / SAS EHTP, dont la société SAS Guintoli est mandataire du marché pour les travaux de requalification du boulevard de Bellevue à Chambéry représentée par M. Marcou,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Grand Chambéry est maître d'ouvrage pour les travaux de requalification du boulevard de Bellevue secteur 1 « Cœur de cité ».

Le projet prévoit :

- D'assurer des continuités piétonnes sécurisées,
- D'aménager les arrêts de bus, de mettre en accessibilité les quais et d'assurer le maillage avec les liaisons de dessertes piétonnes,
- D'aménager une continuité cyclable dans le sens montant,
- De pacifier la circulation des véhicules,
- De reprendre les équipements d'éclairage public,
- De reprendre les équipements de collecte des eaux pluviales,

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation d'un lot unique : VRD, ouvrages de soutènements et revêtements.

L'éclairage public et la signalisation horizontale et verticale sont gérés dans le cadre des accords-cadres à bons de commande de Grand Chambéry.

Le présent avenant concerne le lot VRD, ouvrages de soutènements et revêtements.

Le lot 1 inclut les prestations suivantes :

- Les études et plans d'exécution,
- Les travaux préparatoires nécessaires,
- La dépose et repose de mobiliers réutilisés en tout genre,
- Les terrassements et l'évacuation,
- Le remblaiement en GNT de type 0/63 au niveau des élargissements de voirie,
- La reprise des grilles d'eaux pluviales,
- La mise en place des ouvrages de soutènements,
- La pose des bordures,
- La pose de gaine pour le déplacement des équipements d'éclairage public,
- La mise en accessibilité des quais bus,
- La mise en œuvre de grave bitume,

- La mise en œuvre des enrobés de voiries et de trottoir,
- La pose des dalles podotactiles,
- L'établissement des plans de récolement.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- De rendre définitif des prix nouveaux provisoires notifiés au cours du chantier,
- D'intégrer des quantités complémentaires pour certaines prestations et d'apporter la justification de ces prix nouveaux (PN).
- De prolonger le délai d'exécution des travaux,

- **Prix nouveaux** :

Les prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Quantité	Unité	Prix unitaire € H.T.	Montant € H.T.
PN 1	Blindage bois	1	FT	5 012,93 €	5 012,93 €
PN 2	Fourniture et Pose Garde-Corps	23	ML	562,00 €	12 926,00 €
PN 3	Evacuation bâche espaces verts	1	FT	2 640,00 €	2 640,00 €
PN 4	Reprise de l'escalier sur secteur aval avec réutilisation des bordures pierres	1	FT	3 106,25 €	3 106,25 €
PN 5	Réalisation de marquage provisoire	1	FT	362,50 €	362,50 €
PN 6	Forfait pour ré-intervention sur secteur Anatole France – Charles Baudelaire	1	FT	6 870,00 €	6 870,00 €

Plusieurs modifications de travaux, qui sont liées à des modifications de programme et à des modifications techniques du projet ont entraîné la réalisation de ces prestations nouvelles : mise en place d'un blindage bois pour protéger les racines des arbres situés à proximité de la zone de terrassement des ouvrages de soutènements, fourniture de garde-corps à l'arrière du quai bus de l'arrêt « Valérieux », évacuation de la bâche de protection des espaces verts des talus situés le long des trottoirs, réalisation de marquage provisoire pour sécuriser la zone de chantier, reprise de 4 marches de l'escalier débouchant sur le trottoir permettant le respect des normes d'accessibilité du cheminement.

Par ailleurs, le chantier connexe mené par le SDES, situé sur le périmètre des aménagements du boulevard de Bellevue, a imposé une suspension des travaux. L'intervention comprenant la reprise de la structure ainsi que le tapis en enrobés de la chaussée, sur le tronçon Anatole France – Charles Baudelaire, n'a pu être réalisée dans la continuité des deux premières phases de travaux. Il a donc été demandé à l'entreprise une ré-intervention pour finaliser ces travaux.

Les prestations nouvelles représentent un coût de +30 917,68 € HT, selon détail dans le tableau ci-dessus.

- **Quantités complémentaires :**

Le périmètre de déploiement de la fibre a dû être étendu pour permettre le maillage du réseau sur les rues Chiron et Anatole France, augmentant les quantités initialement prévues au marché. Egalement, la modification du profil en travers de la partie aval du boulevard de Bellevue, permettant la conservation de 3 arbres complémentaires, a engendré une augmentation des quantités de matériaux pour la réalisation de la nouvelle structure de chaussée.

Enfin, certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la hausse ou à la baisse suite à différentes demandes de la maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble de ces modifications de quantités entraîne globalement un coût complémentaire de +8 742,51 € HT.

- **Augmentation du délai des travaux :**

La réalisation des travaux complémentaires détaillés ci-dessus a entraîné une prolongation du délai de 30 jours.

III – Economie du marché

La nouvelle économie du marché 230005 est donc :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Marché initial	867 341,67 €	173 468,33 €	1 040 810,00 €
Avenant n°1	39 660,19 €	7 932,04 €	47 592,23 €
Marché après avenant n°1	907 001,86 €	181 400,37 €	1 088 402,23 €

Le montant de l'avenant au marché de travaux s'élève à 39 660,19 € HT correspondant à une augmentation de 4,57 % du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Pour **le groupement d'entreprises**,

Le vice-président en charge des infrastructures et
des voiries d'agglomération